



COMITE SYNDICAL

JEUDI 12 DECEMBRE 1996

PRESENTS :

- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de SOSPEL,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de GILETTE,
- M. Marius PAPI, Conseiller Général, Maire de GATTIERES,
- M. Jean THAON, Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,
- M. Robert VIAL, Conseiller Général,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de ROQUESTERON,
- M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de VALBERG,
- M. Lucien BELLEOUD, Adjoint au Maire de CLANS,
- M. Edmond CLARY, Conseiller Municipal d'ISOLA,
- Mme Dominique COHEN, Conseiller Municipal de CARROS,
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseiller Municipal de TENDE,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de SAINT MARTIN VESUBIE,
- M. Pierre KLOUMAN, Conseiller Municipal de SAINT CEZAIRE/SIAGNE,
- Mme Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de GILETTE.

REPRESENTES :

- M. Charles GINESY, Président du Conseil Général des A.M.,
- M. André Charles BLANC, Conseiller Général, Maire de THEOULE/MER,
- Mme Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de SAINT AUBAN,
- M. Maxime COULLET, Conseiller Général, Maire de ST CEZAIRE/SIAGNE
- M. Roger DUHALDE, Conseiller Général, Maire de MOUGINS,
- M. Pierre GUIGONIS, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général, Maire de GRASSE,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de BREIL SUR ROYA,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de BOUYON,
- Mme Catherine FAVARO, Conseiller Municipal de CLANS,
- M. Jean PASCAL, Conseiller Municipal de SAINT ETIENNE DE TINEE,
- Mme Chantal VIANT, Conseiller Municipal de GUILLAUMES.

EXCUSES :

- M. SAMBUCCHI, Chargé de Mission aux Affaires Culturelles du C.G.
- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental,
- M. Jean SENECA, Conseiller Municipal de BREIL SUR ROYA.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.A.M.
- M. Claude VANDAMME, Directeur Pédagogique Adjoint de l'E.D.M.A.M.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ORDRE DU JOUR :

- 1/ - Cotisations année scolaire 1997-1998.
- 2/ - Budget Primitif 1997.
- 3/ - Indemnité de Conseil de Monsieur le Payeur Départemental.
- 4/ - Questions orales.
- 5/ - Questions diverses :
 - Règlement intérieur de l'Ecole Départementale de Musique
 - Régime indemnitaire des Agents du Syndicat Mixte
 - Graphique d'évolution des effectifs
 - Participation financière des membres du Syndicat (Etude)
 - Planning prévisionnel des manifestations musicales 96-97
 - Rapport d'activité du 01.07.96 au 30.11.96
 - Demande de financement complémentaire
 - Rapport sur la politique des sites

o-o-o-o-o-o

Monsieur Jean THAON, 1er Vice-Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant Monsieur Charles GINESY, Président, ouvre la séance.

Il exprime l'attachement du Président du Conseil Général à l'Ecole Départementale de Musique qui s'est traduit, cette année, par l'acceptation de l'augmentation de la participation du Conseil Général portée de 4 500 000 F à 4 600 000 F ainsi que par l'obtention d'une avance de trésorerie de 200 000 F que nous avons sollicitée et qui, en plus de nous avoir été accordée, a été transformée en une dotation de fond de roulement.

1/ - COTISATIONS ANNEE SCOLAIRE 1997-1998 :

T A R I F S		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
* A	CURSUS INSTRUMENTAL = Discipline Instrumentale + Formation Musicale.	1 080 F	2 580 F	2 980 F
* B	COURS COLLECTIFS = Jardin ou Eveil Musical, Chant Choral Enfant, Musique Traditionnelle, Atelier de Jazz, Formation Mus. seulement ou Instrument n°2.	730 F	980 F	1230 F
C	ATELIER VOCAL ADULTE	530 F	530 F	530 F

Les frais de dossier d'un montant de 120 F sont à ajouter à la cotisation.

* Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :
2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc...

le pourcentage s'appliquant dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

B) Tarif des prêts d'instrument : 400 F pour la 1ère année et 700 F pour la 2ème année.

C) Participation des communes : 1 900 F par an et par enfant.

D) Il sera demandé à chaque commune une participation forfaitaire de 1 900 F par an et par classe pour les Interventions Musicales en Milieu Scolaire.

M. THAON demande aux membres du Syndicat s'ils ont des questions à soulever avant le vote des cotisations.

M. KLOUMANN, Conseiller Municipal de Saint Cézaire sur Siagne, soulève la question des frais de dossier au niveau des ateliers vocaux.

M. BRUN, Directeur Général, rappelle les frais engagés avec la Société des Editeurs de Musique en ce qui concerne les timbres à apposer sur toutes les photocopies de partitions d'édition française données aux élèves.

Aucune question nouvelle étant soulevée, les cotisations pour l'année 1997/1998 sont votées à l'unanimité.

2/ - BUDGET PRIMITIF 1997 :

M. BRUN donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour l'année 1997 article par article qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	7 200 000 F
	Investissement	155 000 F
	Total	<u>7 355 000 F</u>
RECETTES :	Fonctionnement	7 200 000 F
	Investissement	155 000 F
	Total	<u>7 355 000 F</u>

ADOPTE A L'UNANIMITE

3/ - INDEMNITE DE CONSEIL DU PAYEUR DEPARTEMENTAL :

L'arrêté du 12/07/90 fixe les conditions d'attribution d'une indemnité de Conseil allouée aux Payeurs Départementaux.

M. Jacques BESSON, Comptable du Syndicat Mixte, bénéficiait de cette indemnité jusqu'à juillet 1996, date de son départ.

Or, depuis juillet 1996, M. Daniel TREHIN remplace M. BESSON, il y a donc lieu d'octroyer à ce dernier l'indemnité de conseil calculée par application du tarif prévu à l'article 5 de l'arrêté du 12/07/90, sans qu'il ait lieu à modification de taux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4/ - QUESTIONS ORALES : NEANT.

5/ - QUESTIONS DIVERSES :

A) Règlement intérieur de l'Ecole Départementale de Musique :

Le rapport d'inspection de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, réalisé par Monsieur Michel CUKIER, Inspecteur principal du Ministère de la Culture affecté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, accordant à notre structure un "Agrément sous condition", souligne en outre la nécessité de faire approuver par le Comité Syndical le règlement des études élaboré par la direction de l'Ecole en concertation avec les enseignants afin que celui-ci devienne un document officiel.

M. BRUN informe les membres du Comité que ce règlement a été expérimenté depuis trois ans notamment en ce qui concerne le chapitre des élèves.

Il demande aux membres du Comité d'en prendre connaissance. Il serait souhaitable de faire parvenir à la Direction toutes modifications à apporter pour la fin du mois de Février 1997 permettant ainsi d'éventuels aménagements avant de proposer ce règlement au prochain Comité Syndical pour approbation.

B) Régime indemnitaire des Agents du Syndicat Mixte :

M. THAON rappelle que compte tenu des suppressions de personnel et des restrictions auxquelles doit faire face le Syndicat Mixte, ce dossier est différé.

C) Graphique d'évolution des effectifs :

M. BRUN attire l'attention des membres du Comité sur les augmentations d'élèves inscrits en 1996-1997 par rapport aux années précédentes. Un tel effectif n'avait jamais été atteint par le passé.

Il constate que ceci est dû en partie au fait que l'heure allouée aux professeurs pour la formation continue a été supprimée au profit d'une heure de cours supplémentaire.

Il diffuse le bilan par canton de l'année scolaire 1995-1996 ainsi que, en fonction des disciplines enseignées, la répartition des élèves dans les cycles d'étude du cursus.

D) Participation financière des membres du Syndicat Mixte (Etude) :

Afin de mieux juger des efforts demandés à chacun, M. BRUN présente un comparatif (sur la base de l'exercice 1996) des charges assumées par les différents membres du Syndicat ramenées à leur budget primitif de fonctionnement d'une part et au nombre d'habitants d'autre part, ainsi qu'en troisième page, le pourcentage de la population directement concernée, non compris les auditions, concerts et autres manifestations locales qui au delà de l'élève et de son cercle familial touchent l'ensemble des administrés.

E) Planning prévisionnel des manifestations musicales :

M. BRUN présente la programmation des manifestations 1996-1997 organisées sur l'ensemble du Département.

M. BRUN rappelle le déroulement de nos manifestations musicales :

- 2 auditions dans les centres à gros effectif et un concert de professeurs,
- 1 audition dans les centres à effectif moyen et un concert de professeurs,
- 1 audition-concert dans les centres à faible effectif.

Dans le cadre de la rentrée scolaire 96-97, M. BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg, demande que lui soit adressée une documentation sur l'Ecole Départementale au mois de juin prochain afin de sensibiliser les enfants de Valberg.

M. BRUN propose de réaliser en mai/juin 1997, une animation musicale avec les professeurs concernés par ce centre d'enseignement, après midi récréatif en compagnie des élèves de l'Ecole Primaire de Valberg et de leurs parents.

M. MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette, souhaite que s'organise une manifestation fêtant le dixième anniversaire de l'Ecole Départementale de Musique. Cette manifestation musicale permettrait de valoriser l'action des professeurs de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes et des élèves concernés.

Il précise que l'on peut se donner les moyens de la réaliser, le Président Charles GINESY y sera sûrement sensible.

M. THAON suggère d'organiser cette manifestation dans une commune du Haut-Pays.

M. BARBIER indique que des manifestations se réalisent régulièrement dans le Haut-Pays.

M. MORANI, faisant référence à l'opération "Rencontres de Chorales d'Enfants" organisée par la Délégation Départementale à la Musique et à la Danse qui se déroule sur la Côte d'Azur, propose en ce qui nous concerne de prendre des renseignements auprès du Palais des Congrès "Acropolis" de Nice car cette opération médiatique rassemblerait tous les élèves et professeurs ainsi que toutes les communes du Haut-Pays associées à l'Ecole Départementale de Musique.

F) Rapport d'activité du 01.07.96 au 30.11.96 :

M. BRUN diffuse un condensé du rapport qu'il remet chaque mois depuis juillet 96 au Cabinet de Monsieur le Président Charles GINESY.

G) Démarches effectuées pour l'obtention de financement complémentaire

M. BRUN fait part aux membre du Comité des actions réalisés dans le but d'obtenir des financements complémentaires.

- Intervention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Intervention auprès du Conseil Régional,
- Intervention auprès du Préfet des Alpes-Maritimes où une réunion de travail est programmée mi-janvier.

Il est indispensable de s'insérer dans le cadre de l'Aménagement du Territoire pour obtenir des financements complémentaires.

H) Rapport sur la politique des sites :

Dans le cadre de la politique interministérielle pour la mise en place d'activités culturelles tout au long de l'année scolaire, l'Ecole Départementale de Musique est associée à deux pôles artistiques au niveau musical, celui de la Vésubie et celui de la Roya-Bévéra.

M. BRUN fait part aux membres du Comité de la lettre co-signée Education Nationale, Direction Régionale des Affaires Culturelles qu'il vient de recevoir concernant une demande de mise à disposition d'intervenants musicaux en milieu scolaire.

Il signale que cette opération ne pourra se faire en totalité sans contenu pédagogique précis et participation financière. En effet, la disponibilité des deux intervenants musicaux en milieu scolaire n'est pas suffisante par rapport à la demande.

I) Questions diverses :

Mme SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette, souhaite connaître les communes n'ayant pas encore réglé leur participation.

M. BRUN signale qu'au mois d'octobre, un courrier de relance comptable a été adressé aux communes

M. THAON propose de redemander un état à la Paierie Départementale et de faire un point financier sur les années antérieures au prochain Comité Syndical.

M. GIUGE, Adjoint au Maire de Saint Martin Vésubie, demande, compte tenu de l'augmentation des effectifs, si l'on peut supprimer le Jardin Musical dans la commune de Saint Martin Vésubie.

M. BRUN rappelle que c'est à la demande de la municipalité que le Jardin Musical s'est ouvert cette année.

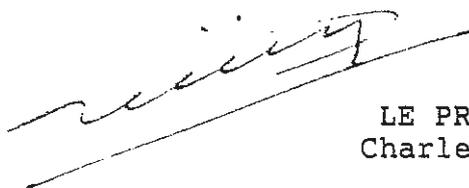
Un débat sur le bien fondé des jardins musicaux et éveils musicaux s'instaure.

Messieurs BRUN et VANDAMME font savoir aux membres du Comité que la majeure partie des élèves de l'Ecole Départementale de Musique qui restent encore inscrits après quatre ou cinq ans d'études musicales (fin de 1er cycle) sont tous passés par le jardin musical. Ce dernier n'est donc pas à considérer comme une garderie mais comme un véritable apprentissage musical.

M. MORANI remercie le Président Jean THAON pour l'efficace action qu'il mène en faveur de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes. Cette structure a retrouvé tout son calme et sa piste. Il remercie également au nom de la musique Messieurs BRUN et VANDAMME ainsi que tous les professeurs enseignants. Il réaffirme son intention de faire aboutir le projet d'une manifestation musicale rassemblant élèves et professeurs dans le cadre du Xème anniversaire de l'Ecole Départementale de Musique.

M. THAON remercie également les présents pour le bon déroulement de cette réunion. Il transmettra de notre part ses remerciements au Président Charles GINESY pour son soutien à l'Ecole Départementale et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous les membres ici présents.
La séance est close à 19H30.

Fait à Nice, le 17 Décembre 1996



LE PRESIDENT,
Charles GINESY

